



GARANTIE

Votre produit GreenPan bénéficie d'une garantie à vie qui couvre les vices matériels et de fabrication. La garantie du revêtement antiadhésif est cependant limitée à cinq ans à compter de la date d'achat de votre produit. Seule une utilisation domestique conformément au guide d'utilisation et d'entretien est couverte par la garantie. Par conséquent, les dommages provoqués par négligence, une mauvaise utilisation et/ou une utilisation professionnelle sont exclus des vices matériels et de fabrication, tout comme les conséquences d'une usure normale (par exemple, décolorations ou rayures).

Si votre produit se révérait défectueux pendant la période de garantie, vous pouvez contacter notre service client :

The Cookware Company Europe BVBA, À l'attn. du service client, Antoon Catriestraat 12, 9031 Drongen, Belgique.

Courriel : info@cookware-co.com

Lors de votre demande, veuillez décrire le défaut et joindre une copie de la preuve d'achat. Veuillez aussi inclure vos coordonnées pour que nous puissions vous joindre. Afin de traiter votre demande, nous nous réservons le droit de vous demander des informations supplémentaires (par exemple des photos du produit) ou de nous retourner le produit.

S'il s'avère que le produit est défectueux et couvert par la garantie, nous le remplacerons ou le réparerons gracieusement. Si le produit n'est plus disponible, nous nous réservons le droit de le remplacer par un produit similaire.

Cette garantie n'annule pas les droits dont vous bénéficiez en vertu du droit de la consommation (par ex. relatif à la vente de biens de consommation) en vigueur dans votre pays.

Contactez notre service client pour recevoir une copie de cette garantie par courriel.